

CHARLES X ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-URBAIN



Y avait-il de l'insoumission à Saint-Urbain en cette **année 1830** ? Il faut rappeler que la France tanguait entre République parlementaire, Empire, Monarchie parlementaire. Napoléon Bonaparte a dû laisser le pouvoir à Louis XVIII, prédécesseur de Charles X. Ce dernier est nostalgique des règnes de ses ancêtres et se fait sacrer à Reims dans la plus parfaite tradition monarchique. Aussi, **en 1830**, la France connaît une seconde révolution appelée les « trois glorieuses », qui mène au départ du Roi fin juillet, pour son remplacement par Louis Philippe. Cet échange royal semble pousser son vent d'insurrection jusque Saint-Urbain.

Ce jour du **26 septembre 1830**, le conseil municipal se réunit « *conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet du Finistère [...] aux fins de la prestation de serment ordonné par la loi du 31 Août.* » Tous les conseillers doivent prêter ce serment. « *La formule de serment : en ces termes : Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux Lois du Royaume.* »

L'adjoint Allain JAN et Jean SALAÛN, membre du conseil municipal ont prêté serment. Mais le Maire Noël Le BILLANT écrit dans son procès verbal que « *le maire susnommé et tous les autres membres du conseil municipal se sont abstenus de prêter le serment[...] et nous, maire de Saint-Urbain, avons rédigé le présent procès verbal pour être adressé à l'Autorité Supérieure [...] dès ce moment déclare déléguer à [son] adjoint pour exercer les fonctions administratives.* »

Un extrait des registres de la Préfecture, daté **du 19 Octobre 1830** arriva à Saint-Urbain où le Préfet *en vertu de l'article 20 de la loi du 28 pluviôse an 8 arrête* la nomination de conseillers municipaux en remplacement *des Sieurs De Goësbriant Pierre Désiré, Abgrall Pierre, Kerdoncuff Louis, Cam Yves, Maguet Yves, Gourvès Yves, Billant Yves, Parramont Hervé, Diverrès François, tous démissionnaires par refus de Serment.* » L'article 2 menace : « *Les nouveaux fonctionnaires ne seront installés qu'après avoir prêté serment de Fidélité au Roi des Français.* » Allain JAN est maire et le **28 novembre**, les conseillers nouvellement nommés prêtent serment.

Julien POUPON